



Extrait du registre des arrêtés
De la commune
D'USSON EN FOREZ

Arrêté n° AV2023-19 du 26 mai 2023
Réglementant le stationnement
pendant les travaux de réhabilitation
d'un bâtiment rue Poncetton et
place du Souvenir

Le maire d'Usson en Forez

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de la SAS BCD IMMO en date du 30 mars 2023 qui souhaite effectuer des travaux (nature des travaux : réhabilitation bâtiment) en occupant temporairement le domaine public, rue Poncetton et place du Souvenir ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTÉ :

Article 1

Du 31 mai au 31 décembre 2023, la SAS BCD IMMO est autorisé à procéder à effectuer des travaux de réhabilitation d'un bâtiment sur la place du Souvenir.

Article 2

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : environ un quart de la place du Souvenir et un mètre de large devant les numéros 2 et 4 le long de la rue Poncetton ;
- sécurité : périmètre délimité par des barrières de chantier

Article 3

La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4

La SAS BCD IMMO est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5

Le maire et le permissionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Fait à USSON EN FOREZ le 26 mai 2023

Le Maire,
Hervé BEAL

